

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## AVIS N° 2021/07

*adopté à l'unanimité des membres votants (13)*

le 1<sup>er</sup> mars 2021

**Objet** : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Vendôme pour des captures/relâchers d'amphibiens dans le cadre d'études et suivis pédagogiques : suivi et sauvegarde des populations d'amphibiens sur le site du bois de l'oratoire (forêt de Vendôme) et participation à l'observatoire des mares à la Chapelle-Enchérie.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu les demandes de dérogation présentées par le LEGTA de Vendôme en date du 18 décembre 2020;

Considérant la qualification des demandeurs et les objectifs scientifiques et pédagogiques poursuivis ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande, sous réserve de la mise en œuvre du protocole de désinfection des matériels préconisé par la Société herpétologique de France pour éviter la propagation de la chytridiomycose.**

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT